



RAPPORT D'ACTIVITES - NOVEMBRE 2010

Sommaire

1	Généralités	2
2	Relations extérieures	2
3	Département juridique	2
4	Investigations.....	3
5	Opérations.....	3
6	Activités prévues en Décembre	4
7	Média.....	4
8	Photos	5
9	Annexe : plan du marché artisanal et localisation des vendeurs avant l'opération	6



RAPPORT D'ACTIVITES - NOVEMBRE 2010

1 Généralités

Ce mois est marqué par l'obtention des premiers résultats concrets du projet AALF (Appui à l'Application de la Loi sur la Faune) en République du Gabon. En effet, une première opération a été réalisée et a permis la confiscation de 105 Kg d'ivoire sculpté et l'arrestation de 13 délinquants fauniques, dont 12 vendeurs et 1 sculpteur d'ivoire. Ces derniers sont actuellement à la maison d'arrêt de Libreville.

Le mois de novembre est également marqué par la réalisation d'enquêtes intéressantes à Libreville ainsi qu'à l'intérieur du pays.

AALF a également eu la chance de bénéficier de la présence pendant une semaine du Directeur de l'ONG LAGA (Last Great Ape) qui a permis d'améliorer l'implication des Eaux et Forêts et ainsi la réalisation de la première opération.

Les relations avec les autorités et en particulier le Ministère des Eaux et Forêts sont très bonnes, preuve d'une réelle volonté d'augmenter le niveau d'application de la loi sur la faune.

2 Relations extérieures

De nombreuses réunions ont été tenues avec :

1. Les autorités du Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) dont Son Excellence le Ministre, le Directeur Général, le Directeur de la Faune et de la Chasse, la Chargé d'Etudes du Ministre, la Conseillère juridique du Ministre ;
2. Les autorités judiciaires dont le Procureur de la République, le Procureur Général Adjoint à la Cour de Cassation, le Secrétaire Général du Ministère de la Justice ;
3. Les forces de l'ordre et plus précisément le Directeur des Contre-Ingérences et le Directeur Général Adjoint des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire ;
4. Les autorités en charge de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et plus précisément son Directeur Exécutif ;
5. Les autorités diplomatiques dont l'Ambassadeur des Etats-Unis ;
6. Différentes ONG dont WCS, WWF, Brainforest, l'Institut Jane Goodall et Panthera.

Toutes les autorités rencontrées ont fait preuve d'intérêt et ont encouragé l'idée du projet AALF. En particulier, le Ministère des Eaux et Forêts a confirmé son intérêt vis-à-vis dudit projet.

3 Département juridique

Un des juristes gabonais recrutés en tant que stagiaire a été envoyé en formation au Cameroun où il a été accueilli par l'ONG LAGA afin de bénéficier de leur expertise, compétence et expérience.



Une assistante juridique a été testée comme stagiaire pendant une période de 10 jours mais a finalement préféré suivre une autre direction professionnelle.

Les principaux « dossiers » développés par le département juridique ont été :

1. La rédaction de l'Accord de Siège et le suivi de ce dossier au niveau du Ministère des Affaires Etrangères ;
2. La prise de contact avec des avocats ;
3. La compilation de différents textes de loi utiles et leur étude ;
4. La préparation de l'opération du 26 novembre en termes de procédure judiciaire ;
5. L'appui aux Eaux et Forêts pour le suivi de la procédure (appui pour la préparation des procès-verbaux, diffusion du guide juridique, entretien avec les autorités judiciaires).

4 Investigations

Les deux enquêteurs gabonais ont continué leurs investigations concernant le trafic d'ivoire à Libreville. Ce travail s'intègre dans un projet WCS en phase finale financé par USFWS et dont le but est de préciser la stratégie de WCS en matière de conservation des éléphants en République du Congo.

Les résultats seront analysés et présentés sous forme de rapport en décembre. Nous pouvons d'ores et déjà signaler que l'ensemble des quartiers de Libreville a été parcouru et que les résultats des enquêtes ont permis la réalisation de l'opération du 26 novembre.

Par ailleurs, un enquêteur expatrié a réalisé une mission à l'intérieur du pays grâce à un financement obtenu par WCS.

5 Opérations

Suite aux informations obtenues et confirmant l'implication de vendeurs d'ivoire sculpté dans le trafic d'ivoire brut, la réalisation d'une opération visant principalement le marché artisanal a été arrêtée et fixée au vendredi 26 novembre. Une fiche d'information/dénonciation a ainsi été fournie au Ministère des Eaux et Forêts et au Ministère de la Justice.

Après une rencontre avec le Directeur Général et le Ministre des Eaux et Forêts, ce dernier a décidé de réaliser une opération visant à confisquer l'ivoire disponible et interpellier/arrêter les vendeurs. Ceci a consisté en plusieurs étapes :

1. Réquisition officielle des forces de l'ordre (Direction Générale des Contre-Ingérences et de la Sécurité Militaire) par le Ministère des Eaux et Forêts (Jour J-1, 14 heures);
2. Etablissement d'un ordre de mission par les Eaux et Forêts et recyclage rapide des agents des Eaux et Forêts vis-à-vis de la procédure judiciaire et en particulier la rédaction de procès-verbaux (Jour J-1, 14-15 heures);
3. Ordre de mission par la Direction des Contre-Ingérences (Jour J-1).
4. Organisation de la mission entre les différentes structures (Jour J, 9 heures) ;



5. Départ sur les lieux de la première interpellation et opération (Hôtel Louis, 10 heures) ;
6. Transfert et début de garde à vue pour les premiers interpellés à la Direction des Contre-Ingérences (10h30);
7. Départ sur les lieux de la deuxième interpellation et opération (Marché artisanal, 11 heures, cf. Annexe) ;
8. Transfert et début de garde à vue pour le deuxième groupe d'interpellés à la Direction des Contre-Ingérences (11h30);
9. Départ sur les lieux de la troisième interpellation et opération (Atelier de sculpture, 12 heures) ;
10. Transfert et début de garde à vue pour le dernier interpellé à la Direction des Contre-Ingérences (12h30).

S'en est suivi un travail d'interrogatoire et de rédaction de procès-verbaux par les agents des Eaux et Forêt (Jour J+1 et J+2) puis de contact avec le Procureur de la République et le Directeur des Contre-Ingérences pour organiser le déferrement des délinquants le 1 décembre.

Globalement, la collaboration entre et avec les forces de l'ordre et les Eaux et Forêts pour la réalisation de l'opération a été idéale. Les contre-Ingérences ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme et les Eaux et Forêts de beaucoup de détermination et de volonté d'apprentissage pour ce type d'opération « coup de poing ».

6 Activités prévues en Décembre

Décembre sera très certainement marqué par le suivi juridique du cas relatif à l'arrestation des délinquants fauniques réalisée le 26 novembre. Cela consistera principalement en la diffusion des informations juridiques et à des réunions organisées avec les différents protagonistes : autorités judiciaires en particulier mais aussi avocat et autorités du Ministère des Eaux et Forêts.

Il sera également nécessaire de vérifier la transmission des données liées à cette opération aux institutions concernées et en particulier à Interpol (Ecomessage) et CITES (ETIS, Elephant Trade Information System).

L'analyse des données d'enquête sera assurée en décembre ainsi que la rédaction d'un rapport y relatif. Par ailleurs, un enquêteur de AALF pourrait bénéficier d'un stage de formation par LAGA au Cameroun alors que le juriste déjà formé au Cameroun reviendra au Gabon enrichi de cette expérience.

Une rencontre « régionale » se tiendra également au Congo entre LAGA, PALF et AALF.

7 Média

De nombreux médias ont accordé de l'importance de l'opération réalisée le 26 novembre et décidé de diffuser cet événement. L'Union et l'Agence Française de Presse ont été les premiers organes de presse concernés. Une conférence de presse a également été approuvée par les Eaux et Forêts et la Direction des Contre-Ingérences. Elle sera assurée le 1 décembre

aux Contre-Ingérences, ceci juste avant le déferrement des délinquants, et regroupera l'Union, Gabon Matin, RTG1 et RTG2..

De nombreux autres organes de presse sur le net ont utilisé la dépêche de l'Agence Française de Presse : Gabonco.com, politicsn.com, rewm.com, africa1.com, seneweb.com, leral.net, souslemanguier.com, jeuneafrique.com, safiweb.com, orange-info.sn, agpgabon.com, yahoo news, South Africa Times, omanobserver.com...Africa Numéro 1 et RFI ont également diffusé le cas.

8 Photos



Portion des objets saisis (+- 40%)



Différents types de Hankos



Saisie en cours



12 des 13 délinquants déferrés



9 Annexe : plan du marché artisanal et localisation des vendeurs avant l'opération

